



COMITÉ PERMANENT DE LA CALRE

Linz, les 29 avril 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

Début de la réunion : 09h34

Participants :

- Herwig VAN STAA – Président du parlement régional du Tirol- Président de la CALRE
- Peter STRAUB – Président du parlement régional du Bade-Wurtemberg (Allemagne)
- Gebhard HALDER – Président du parlement régional du Vorarlberg (Autriche)
- José Miguel MENDONÇA – Président de l'assemblée législative de la région autonome de Madère (Portugal)
- Francisco CELDRÁN - Présidente du parlement régional de Murcia (Espagne)

Pour les groupes de travail :

- Ernest BENACH I PASCUAL – Groupe de travail Subsidiarité et président du parlement de Catalogne (Espagne)
- Marino FINOZZI – Groupe de travail Fédéralisme fiscal et président du Conseil régional de la Vénétie (Italie)

Excusés :

- Monica DONINI – Présidente du Conseil régional de l'Emilie-Romagne (Italie)
- Dafydd ELIS-THOMAS - Président de l'Assemblée nationale du Pays de Galles (Royaume-Uni)
- Jose HAPPART – Président du parlement de Wallonie (Belgique)
- Riccardo NENCINI – Groupe de travail Démocratie régionale et président du Conseil régional de Toscane (Italie)



Le Président ouvre la séance, salue l'assistance et remercie la Présidente du landtag de Haute-Autriche, Angela Orthner, pour l'invitation à Linz.

Il informe du changement présidentiel qui a eu lieu au Pays Basque en raison de la modification de la majorité après les élections régionales et communique que la Présidente de la dernière conférence CALRE, Madame la Présidente Izaskun Bilbao Barandica, n'est plus en fonction et, ainsi, plus membre du Comité permanent.

Le Président informe l'assistance des personnes excusées pour la séance du jour. Monsieur Jean Claude van Cauwenberghe, qui s'est donné beaucoup de mal pour la « Charte de la démocratie régionale », est également excusé et a informé du fait qu'il ne posera plus sa candidature au Parlement de Wallonie et se retirera donc de plusieurs fonctions.

Aucune des personnes présentes n'a fait d'objection concernant l'ordre du jour envoyé.

1. Approbation du protocole de la dernière séance du Comité permanent (Bruxelles, 22 janvier 2009)

Le protocole de la dernière séance du Comité permanent est approuvé sans commentaire.

2. Rapport du Président

2.1. Rapport du sommet européen des régions et des villes du Comité des régions, à Prague, les 5 et 6 mars 2009

Le Président rapporte qu'il a participé au débat public, en tant que représentant de la CALRE, avec la Présidente de REGLEG, Mercedes Bresso, le Vice-président de la Commission du Parlement européen pour le développement régional, Jan Olbrycht, ainsi que le Président du groupe PPE au CdR, Isidoro Gottardo.

Il y a surtout été discuté des défis en rapport avec la crise financière et la crise économique mondiales, soit de l'emploi qui pourrait être fait des instruments pour la cohésion territoriale de l'Union européenne, notamment dans le cadre du développement régional et de la collaboration interrégionale.

Il renvoie au projet des conclusions de la conférence européenne au sommet joint aux documents de la session et informe l'assistance des points les plus importants.



2.2. Accord tripartite entre la CALRE, REGLEG et la CPLRE

Le Président prend position sur le problème des Parlements nationaux selon lequel ces derniers n'auraient presque aucune possibilité d'apporter leur concours aux décisions du Parlement européen. Même dans le cadre de la COSAC, la participation aurait été jusqu'à présent interdite à la CALRE.

Il a donc œuvré pour la conclusion d'un accord tripartite entre la CALRE, REGLEG et CPLRE et informera du résultat des discussions, d'autant plus qu'une décision devra être prise concernant cet accord.

Il propose à nouveau de discuter du fait de savoir si une collaboration nettement plus étroite avec REGLEG, soit le regroupement des deux organisations, ne pourrait pas constituer le vœu politique de la CALRE. Les membres en seraient les Présidents des Parlements et chefs de gouvernements des régions avec pouvoir législatif.

Le Président constate en outre qu'on s'efforce également d'atteindre une collaboration plus étroite avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a eu à ce sujet un entretien bienveillant avec le Président du Parlement européen, Monsieur Pöttering.

Il continuera néanmoins de tout miser pour que la CALRE obtienne au moins un statut d'observateur au sein de la COSAC.

2.3. Atelier « Le traité de Lisbonne et les régions : le contrôle de subsidiarité » les 16 et 17 avril 2009 à Trente

Le Président informe sur la manifestation commune organisée par l'institut « EURAC research » de Bolzano et l'institut « Institut für Föderalismus » d'Innsbruck.

Il y a été clairement établi que le principe de subsidiarité représente un droit primaire ancré dans les traités de base de l'UE. L'objectif commun doit être de continuer à encourager et améliorer la position juridique et les compétences des régions avec pouvoir législatif en Europe.

Il a insisté sur le fait que – en plus du respect d'une « Charte d'autonomie locale » et de directives de démocratie régionale – tout doit être fait, afin que le droit à la démocratie soit déclaré comme un droit de l'homme.

2.4. Comité des Régions (CdR)

- Le 22 avril 2009 a eu lieu une réunion du groupe interrégional « Régions avec pouvoir législatif » à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur van



Cauwenberghe. « Le contrôle de subsidiarité » et la « Charte de la démocratie régionale » y ont été les thèmes majeurs.

Les « exemples de best practice » des länder autrichiens qui y ont été présentés ont été joints aux documents de la session.

- Quant au débat en cours au sein du CdR concernant une modification du règlement intérieur dans le cadre du droit du CdR d'introduire une action devant la CJCE, le Président renvoie à sa proposition en tant que Chef de la délégation autrichienne au CdR, jointe aux documents de la session en annexe 3. Il propose d'en discuter et suggère d'adopter ce passage dans la « Déclaration d'Innsbruck ».

Le Président Straub se déclare d'accord avec la position de la CALRE concernant le droit d'action du CdR et accepte de s'engager à ce sujet auprès des membres de la délégation allemande en défendant la position des membres autrichiens du CdR.

Le Président Halder fait remarquer que la mise en œuvre du droit d'action doit être étroitement considérée avec le traité de Lisbonne. Il en va de la subsidiarité et de la proportionnalité des mesures proposées par l'UE – concernant les régions.

Il est nécessaire de sans cesse exiger de l'UE qu'elle pratique d'elle-même le principe de subsidiarité, indépendamment de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et de la « protestation » des régions en cas de violation du principe de subsidiarité ou de la proportionnalité.

Le Président constate l'acceptation d'introduire un passage allant dans le sens de l'intervention du Président Halder au projet de la « Déclaration d'Innsbruck ». Cependant, étant donné que ce débat sur le règlement intérieur doit être achevé en juin, il propose de le transmettre au CdR en tant que prise de position de la CALRE.

3. Élections du Parlement européen – mesures des Parlements régionaux

Le Président communique qu'il a élaboré une proposition de courrier pour toutes les candidates et tous les candidats à l'élection au Parlement européen – comme cela a été discuté au cours de la dernière séance de la CALRE à Bruxelles. Celui-ci est joint aux documents de la session en annexe 4.

Le Président informe sur le débat d'actualité « Aktuelle Stunde » qui a eu lieu au cours de la dernière séance du landtag tyrolien sur le thème de « La politique européenne du Tyrol – un success-story ».



Il rappelle la « Journée de l'Europe » du 9 mai, qui devrait être l'occasion pour les eurodéputés et les hommes politiques des länder, des régions ainsi que des communes d'ouvrir un plus large dialogue avec les citoyennes et citoyens et de leur présenter clairement la plus-value que représente l'Union européenne.

Au Tyrol, le site Internet du land Tyrol pour la jeunesse informera également sur les élections européennes.

Le Président Halder rapporte qu'il a saisi l'abaissement de l'âge électoral en Autriche à 16 ans comme l'occasion d'inviter les jeunes électrices et électeurs âgés de 16 à 18 ans au Parlement du land du Vorarlberg – en dehors de ses séances – afin de leur transmettre les valeurs de la démocratie et de leur suggérer de faire un meilleur usage des organes démocratiques – également au sein même de l'Europe. Le slogan « L'Europe doit devenir plus démocratique » y a rencontré un écho positif.

Le Président communique que le Président Finozzi a présenté un autre projet de lettre. Il s'agit à présent de savoir si les deux projets doivent être envoyés simultanément aux candidats ou si les lettres doivent être réunies et envoyées sous la forme d'une lettre commune.

La proposition du Président Halder de formuler les requêtes au sein d'une lettre commune est acceptée par le Président Finozzi.

Le Président Benach i Pascual informe des mesures mises en place par le Parlement catalan dans le cadre des élections du Parlement européen.

Le Président Celdrán explique que la Conférence des Présidents en Espagne se penchera sur cette thématique au mois de mai de cette année. Une explication doit souligner les aspects positifs de l'Union européenne face aux citoyennes et citoyens et les appeler à voter. Cependant, il est avant tout nécessaire d'exiger le principe de subsidiarité.

Il considère qu'il est important de s'adresser directement aux candidats aux élections européennes par le biais d'une lettre.

Après une brève discussion sur la façon de procéder, le Président récapitule et retient qu'il rédigera un projet de lettre commune et le transmettra aux députés élus après les élections.

4. Charte de la démocratie régionale

Le Président informe que la « Charte de la démocratie régionale » a été transmise par e-mail à tous les membres du Comité permanent - comme convenu lors de la dernière séance à Bruxelles.



L'engagement des Présidents dans leurs États nationaux respectifs – en faveur de la ratification de cette charte – est actuellement plus ou moins intense, il est néanmoins indispensable.

Le Président rapporte que Monsieur van Cauwenberghe a clairement constaté dans le cadre du groupe interrégional « Régions avec pouvoir législatif » que personne n'a l'intention de se détacher de la Déclaration d'Helsinki. Si cela devait tout de même se produire, il serait nécessaire de renoncer à une telle prise de décision.

Il mentionne le projet du Conseil de l'Europe sur lequel il sera délibéré à l'occasion du Conseil des ministres des 16 et 17 novembre 2009 à Utrecht et qui sera, au mieux, adopté. Il est indispensable de parvenir à un accord, cependant, la Grande-Bretagne et la France travaillent activement contre une « Charte de la démocratie régionale ».

La suggestion du Président de soutenir la position de Monsieur van Cauwenberghe est adoptée à l'unanimité.

5. Assemblée plénière à Innsbruck

5.1. Programme provisoire

Le Président renvoie au programme joint en annexe 5 des documents de la session.

5.2. Déclaration d'Innsbruck

Le Président explique qu'il a élaboré un premier projet. Celui-ci est joint aux documents de la session en annexe 6.

Selon lui, le « Rôle des Parlements régionaux », la « Charte de la démocratie régionale », le « **Principe de subsidiarité – contrôle et procédure** », le « Droit d'introduire une action devant la CJCE », la « **Collaboration avec le Conseil de l'Europe et le CdR** », la « Collaboration avec les institutions européennes », la « **Gouvernance multi-niveaux** » et la « Politique régionale » devraient constituer les thèmes majeurs après le « Traité modificatif ».

En ce qui concerne le « Droit d'introduire une action devant la CJCE », le Président est d'avis qu'il faut donner suite à la proposition du Président Straub et en faire un droit minoritaire. Le droit d'action ne devrait pas être uniquement accessible via le CdR, mais également via la deuxième chambre des Parlements nationaux.

Le Président Straub explique qu'une décision préliminaire sur le droit du CdR d'introduire une action devant la CJCE sera déjà prise avant l'assemblée plénière de la CALRE en octobre 2009. C'est pourquoi il est important d'en informer les représentants nationaux au sein de la Commission du règlement



intérieur du CdR et de les inviter à défendre la prise de position autrichienne. Il demande aux Présidents de la transmettre aux membres du Comité permanent, afin qu'elle puisse être introduite à la délégation nationale.

Le Président indique qu'il enverra la prise de position autrichienne avec le calendrier – 14 jours – à tous les membres du Comité permanent de la CALRE. En l'absence de prises de position négatives, il la transmettra au CdR en tant que prise de position de la CALRE.

Les membres du Comité permanent expriment leur approbation à ce sujet.

La « Déclaration d'Innsbruck » sera présentée à Venise comme projet formulé, afin d'y être discutée.

Le Président Halder demande à ce que les points 2 « Rôle des Parlements régionaux » et 9 « Politique régionale » soient placés l'un à la suite de l'autre. Selon lui, le résultat de l'étude présentée lors de la réunion du groupe de travail « Fédéralisme fiscal » du 29 avril 2009 devrait également être ajouté en annexe au point 9 « Politique régionale » et un paragraphe correspondant devrait être inclus dans la Déclaration d'Innsbruck.

Le Président note que cette suggestion pourrait être approfondie.

Le Président Finozzi annonce l'apport d'une proposition sur le thème du « Fédéralisme » pour la « Déclaration d'Innsbruck » sur la base de l'étude concernant la signification de l'autonomie en Europe.

Le Président suggère d'intégrer également les « Régions à statut spécial » dans la déclaration et de leur accorder l'attention correspondante.

En outre, les États européens actuellement en plein processus de régionalisation devraient obtenir davantage d'aide. Il serait également bon que la CPLRE se penche notamment sur les pays qui, bien qu'ils soient fortement structurés selon le principe de subsidiarité en théorie, présentent toutefois de gros déficits démocratiques dans la pratique. La CALRE pourrait s'adresser davantage à la CPLRE à ce sujet. Le CdR présente déjà un étroit réseau de relations, d'autant plus que bon nombre de nos représentants régionaux y sont représentés.

Le Président Mendonça remercie le Président du groupe de travail « Fédéralisme fiscal », le Président Finozzi, pour l'excellent travail et soutient sa proposition de tenir compte en conséquence du document dans la « Déclaration d'Innsbruck » et de l'y annexer.

La séance est interrompue de 11h05 à 11h27.



Le Président présente de nouveau à l'assemblée le résultat des points du jour discutés ainsi que le programme d'Innsbruck en détail.

6. Autres points

Le Président demande à l'assemblée de prendre position concernant la tenue d'une séance commune – CALRE et REGLEG – soit d'indiquer sa position quant à sa proposition de réunir ces deux institutions.

Selon le Président Mendonça, les Présidents des Parlements devraient être des partenaires égaux en droits au sein de REGLEG. Les efforts de la CALRE quant à la présentation de son activité au public n'ont pas vraiment porté leurs fruits jusqu'à présent. Même si les membres des Parlements représentent les électrices et électeurs des régions respectives, les gouvernements ont tout de même un rôle plus important. Si l'on parvient à une convention à ce sujet, elle devra alors également être mentionnée dans la Déclaration d'Innsbruck.

Le Président se déclare prêt – à condition que les membres du Comité permanent soient d'accord – à s'entretenir avec la Présidente de REGLEG, Mercedes Bresso, à propos d'une éventuelle future collaboration intensive des deux institutions et de sa forme. Pour l'instant, les deux organisations séparées doivent être strictement maintenues en l'état, néanmoins, on doit considérer une période de réunion commune du Comité permanent ou de l'assemblée plénière. Cette collaboration doit avoir lieu sur une base égalitaire et la majorité doit être requise dans les deux « chambres » concernant les points importants.

Il est nécessaire, d'une part, de s'efforcer de créer une nouvelle structure relationnelle avec REGLEG, d'autre part, d'établir un rapport institutionnel avec les organes parlementaires européens dans la collaboration avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec le Parlement européen.

Le Président Halder informe l'assistance qu'il ne pourra pas assister à la prochaine séance du Comité permanent à Venise et, qu'en outre, sa présidence au sein du Parlement du land du Vorarlberg s'achèvera une semaine avant l'assemblée générale de la CALRE à Innsbruck. Il remercie pour la collaboration et souhaite au Comité permanent et à la CALRE la poursuite de leur travail fructueux pour les régions d'Europe et leurs habitants.

Le Président informe qu'il invitera à l'assemblée plénière d'Innsbruck les membres du Comité permanent qui se seront entre-temps retirés de leurs Parlements régionaux – en l'absence d'opposition. Ceci fait l'objet d'une approbation consensuelle.

Il attire l'attention sur le fait que la question de la possibilité d'envoi d'une représentation aux séances du Comité permanent et à celles de l'assemblée générale de la CALRE doit être clarifiée sur le fond et demandée aux représentants



des Parlements nationaux d'envoyer une représentation à l'assemblée générale de la CALRE en cas d'empêchement.

Le Président explique qu'il adressera un courrier au Parlement basque quant à la manière de procéder ultérieurement au sein du groupe de travail « Technologie de l'information », d'autant plus que Madame Izaskun Bilbao Barandica n'occupe plus les fonctions de Présidente du Parlement basque et Cheffe du groupe de travail et ne possède plus de mandat non plus.

Le Président Benach i Pascual rapporte que la tenue d'un séminaire est prévue par la Catalogne avec des juges de la Cour de Justice des Communautés Européennes sur les thèmes de la « Législation européenne » et de la « Subsidiarité ».

Le Président propose son soutien dans ce cadre - même via le CdR.

Le Président Benach i Pascual suggère d'organiser ce séminaire en tant que manifestation de la CALRE. Le projet n'en est pour l'instant qu'à ses débuts, des informations concrètes seront transmises au Président dès qu'elles seront disponibles.

Après les remerciements du Président à l'assistance, la Présidente du landtag de Haute-Autriche, Angela Orthner, conclut.

Clôture de la séance : 12h08